

NOMBRE DE MEMBRES
Du Conseil Municipal : 11
En exercice : 9
Ont pris part à la délibération : 8

DATE DE LA CONVOCATION
5 avril 2017

L'an deux mille dix-sept,
et le dix avril à dix-neuf heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme ROMERO Maryse, Maire.

Présents : Mme ROMERO Maryse, MM CHRETIEN Gilles, CASTELLVI Jean-Marie, Mme MEURICE Myriam, MM TARDIEU Maurice, RICO William, et Mme GOUT Suzette.

Absent excusé : M. CASTALDI Stéphane

Procuration : de M. BELZUNCES Antoine à Mme ROMERO Maryse.

Secrétaire de séance : M RICO William.

1.
M14
Compte administratif
exercice 2016

Ont pris part à la délibération : 6

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Sous la présidence de Monsieur CASTELLVI Jean-Marie le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame ROMERO Maryse, Maire, après s'être fait présenter les budget primitif et décision modificative de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		271 935.50	11 445.70	
Opérations de l'exercice	114 721.60	161 622.24	32 102.34	48 799.63
Totaux	114 721.60	433 557.74	43 548.04	48 799.63
Résultats de clôture		318 836.14		5 251.59

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

Même séance

2.
M49
Assainissement
Compte administratif
exercice 2016

Ont pris part à la délibération : 6

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Sous la présidence de Monsieur CASTELLVI Jean-Marie le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame ROMERO Maryse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	12 874.05			81 905.26
Opérations de l'exercice	12 884.66	3 966.10	1 373.43	8 793.89
Totaux	25 758.71	3 966.10	1 373.43	90 699.15
Résultats de clôture	21 792.61			89 325.72

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

Même séance

3.
Lotissement les Bousques
Compte administratif
exercice 2016

Ont pris part à la délibération : 6

Acte administratif déposé
 le avril 2017 en
 Sous-Préfecture du Vigan

Sous la présidence de Monsieur CASTELLVI Jean-Marie le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Madame ROMERO Maryse, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré :

Prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés	0	0	0	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0
Résultats de clôture	0	0	0	0

Le Maire quitte la salle.

APPROUVE à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire rejoint le Conseil Municipal.

Même séance

4.
Comptes de gestion
exercice 2016
M14
M49 Assainissement
Lotissement les Bousques

Acte administratif déposé
 le avril 2017 en
 Sous-Préfecture du Vigan

Le Conseil Municipal délibérant sur les comptes de gestion de l'exercice 2016 dressés par Madame CHABERT Nadine, Trésorière, relatifs aux budgets suivants :

- M14 budget principal
- M49 assainissement collectif
- Lotissement les Bousques

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par la Trésorière, conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2016, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Même séance

5.
M14
Affectation du résultat
de fonctionnement
exercice 2016

Acte administratif déposé
 le avril 2017 en
 Sous-Préfecture du Vigan

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ; constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 318 836.14 €,

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	
Excédent :	318 836.14 €
Déficit :	néant
<u>AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2016</u>	
Affectation complémentaire en réserve	100 000.00 €
Affectation à l'excédent reporté	218 836.14 €

Même séance

6.
M49
Affectation du résultat
de fonctionnement
exercice 2016

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 ; constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 21 792.61 €,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	
Excédent :	néant
Déficit :	21 792.61 €
<u>AFFECTATION AU 31 DECEMBRE 2016</u>	
Affectation complémentaire en réserve	0.00 €
Affectation au déficit reporté	21 792.61 €

Même séance

7.
Lotissement les Bousques
Affectation du résultat
de fonctionnement
exercice 2016

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016; constatant que le compte administratif fait apparaître un solde de fonctionnement de 0 €,

Dit qu'il n'y a pas lieu à affecter le résultat de fonctionnement.

Même séance

8.
TAUX DES IMPÔTS
LOCAUX

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

VOTE le maintien des taux des impôts locaux comme suit :

Taxe d'habitation	9.40 %
Taxe foncières sur les propriétés bâties	13.15 %
Taxe foncières sur les propriétés non bâties	48.00 %

Même séance

9.
INDEMNITÉS
DE FONCTION
DES ÉLUS

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant au calcul des indemnités de fonction des élus locaux. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2017 cet indice est 1022 et non plus 1015.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement l'article L 2123-24,

FIXE à compter du 1^{er} janvier 2017, les indemnités de fonction au taux de l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :

- Madame ROMERO Maryse, Maire, au taux de 17 %
- Monsieur CHRETIEN Gilles, premier adjoint, au taux de 6.60 %
- Monsieur CASTELLVI Jean-Marie, deuxième adjoint, au taux de 3.30 %
- Madame MEURICE Myriam, troisième adjoint, au taux de 3.30 %

Même séance10.
SUBVENTIONS
aux associations

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Les subventions allouées aux associations s'élèvent à 5 000 € et se répartissent comme suit :

Amicale des Sapeurs-pompiers de Lédignan	600
Association parents & amis Ecole de Sauve (fonctionnement et voyages)	800
Association du CEG de Coutach	100
Groupement chasseurs gros gibiers St Théodorit	300
Association Famille Rurale de Logrian	300
Association Le Grand Chêne	300
Sté les chasseurs Logriens (petit gibier)	300
Association Logrian Loisir & Culture	300
Association Comité des Fêtes de Logrian	1 500
Montpellier Languedoc Cyclisme	500

Hormis le fait que Monsieur CASTELLVI Jean-Marie ne prend pas part au vote de la subvention allouée au Comité des Fêtes, les subventions sont votées à l'unanimité.

Même séance11.
M14
Budget primitif
exercice 2017

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le budget primitif de l'exercice 2017 s'équilibre à hauteur de :

349 273 € en section de fonctionnement
200 000 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance12.
M49
Durée d'amortissement
des subventions

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

L'amortissement des immobilisations s'effectue sur la valeur brute du bien. Afin de compenser le poids des charges de l'amortissement sur la section de fonctionnement il convient de constater la reprise des subventions d'investissement perçues pour l'acquisition du bien. Considérant la délibération du 28 novembre 1997 qui fixe la durée d'amortissement des immobilisations,

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité,

FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement, pour une durée identique à l'amortissement des biens.

Catégorie de bien	Durée d'amortissement des subventions d'équipement
Station et réseau assainissement	50 ans
Installations techniques	29 ans

Même séance13.
M49 Assainissement
Budget primitif
exercice 2017

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le budget primitif d'assainissement de l'exercice 2017 s'équilibre à hauteur de :

26 091 € en section de fonctionnement
108 035 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

14.
Lotissement les Bousques
Budget primitif
exercice 2017

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Le budget primitif du lotissement « Les Bousques » de l'exercice 2017 s'équilibre à hauteur de :

92 800 € en section de fonctionnement
0 € en section d'investissement

Il est approuvé à l'unanimité.

Même séance

15.
MAIRIE

Accessibilité
et aménagement
du secrétariat

Choix des entreprises

Acte administratif déposé
le avril 2017 en
Sous-Préfecture du Vigan

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la mairie, il convient de créer une rampe d'accès extérieure. Il est également proposé d'aménager le secrétariat en convertissant l'ancienne bibliothèque en bureau d'accueil, notamment en supprimant le cloisonnement du couloir.

Les offres reçues suite à la consultation d'entreprises, selon la procédure adaptée, par correspondance en date du 17 février 2017, sont les suivantes :

Création d'une rampe d'accès

Entreprises		Prix HT
Ets MEJEAN	Cardet	2 300.00
Réalisations JCR	Sauve	3 938.10
LAUNE	Durfort	2 264.00
ABCD Constructions	Quissac	3 575.95
DI BERNARDO	Quissac	Pas d'offre indisponibles
FOULC Greg	Tornac	
CAVALLARO Daniel	Sauve	

Aménagement du secrétariat – Lot maçonnerie

Entreprises		Prix HT Sans porte	Prix HT Porte comprise
Ets MEJEAN	Cardet	1 560.00	Offre incluse VIDAL'ALU 2 700.65
VIDAL'ALU	Mejannes les Alès		1 140.65
Réalisations JCR	Sauve	3 525.93	NR
LAUNE	Durfort	/	2 202.60
ABCD Constructions	Quissac	1 801.50	2 280.50

Aménagement du secrétariat – Lot peintures

Entreprises		Prix HT
CRAMATTE David	Sauve	Négociations en cours
GENTILHOMME Bernard	Lézan	

Aménagement du secrétariat – Lot électricité

Entreprises		Prix HT
SASU LACROIX ELECTRICITE	Liouc	1 178.00
DUFFES Michel	Quissac	Pas d'offre
RACHAS Serge	Sauve	
LEDIGNAN ELEC	Lédignan	

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer le marché, **Création d'une rampe d'accès** à Ets MEJEAN à Cardet, pour un coût s'élevant à 2 300.00 € HT soit 2 760.00 € TTC

DÉCIDE d'attribuer le marché, **Aménagement du secrétariat – Lot maçonnerie** à :

- Ets MEJEAN à Cardet, pour un coût s'élevant à 1 560.00 € HT soit 1 872.00 € TTC
- Fourniture et pose d'une porte par VIDAL'ALU à Mejannes les Alès pour un coût s'élevant à 1 140.65 € HT soit 1 368.78 € TTC

DÉCIDE d'attribuer le marché, **Aménagement du secrétariat – Lot électricité** à SASU LACROIX ELECTRICITE à Liouc pour un coût s'élevant à 1 178.00 € HT soit 1 413.60 € TTC

AUTORISE le Maire à signer les pièces du dossier.

Même séance

16.
ELECTIONS
PRESIDENTIELLES

La composition du bureau de vote pour les deux tours des élections présidentielles s'établit comme suit :

Composition du bureau
de vote

8 – 11 h	ROMERO / CHRETIEN / CASTELLVI
11 – 15 h	RICO / GOUT / MEURICE
15 – 19 h	ROMERO / CHRETIEN/ CASTELLVI / CASTALDI / BELZUNCES

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à vingt et une heures.